La Société canadienne du sida

Conseil d’administration de la Société canadienne du sida

**Structure du conseil**

La Société canadienne du sida est une coalition nationale d’organismes régionaux et provinciaux. La structure du conseil d’administration reflète cet état de choses : deux représentants sont élus dans chaque région et le conseil compte trois postes de représentants à titre individuel qui n’ont pas d’affiliation régionale particulière. Chaque organisme affilié en règle a le droit de vote, pour l’élection d’un représentant régional ainsi que de trois représentants à titre individuel. Il le fait par l’entremise d’un délégué officiel à l’assemblée générale annuelle (a.g.a.). L’élection des représentants des PVVIH et du jeune représentant des PVVIH se tenait durant la tribune antérieurement, mais sera dans l’a.g.a. L’élection des représentants régionaux et des représentants à titre individuel se tient durant a.g.a.

Descriptions de postes

**Description générale d’un membre du conseil de la SCS**

Fournir des services de haut calibre aux organismes affiliés à la SCS est une responsabilité qu’il ne faut pas prendre à la légère. Les candidats aux postes d’administrateurs devraient connaître la SCS, sa relation avec ses organismes affiliés, son mandat et sa structure de fonctionnement.Tous les membres du conseil d’administration sont tenus d’aider au mentorat et au soutien du Représentant PVVIH jeunesse.

Voici certains des attributs recherchés chez un membre du conseil :

1. connaissance des activités de la SCS et engagement à suivre de près la situation du VIH
2. adhésion au principe de la consultation communautaire
3. finesse politique
4. fiabilité
5. entregent et esprit d’équipe, talents de communication et compréhension de la dynamique de groupe
6. patience
7. courage et un bon sens de l’humour
8. bilingue de préférence, puisque le conseil de la SCS fonctionne dans les deux langues officielles
9. appui de son employeur dans ses activités. Bien que facultatif, ce soutien est un atout précieux puisque les membres du conseil consacrent annuellement entre 10 et 15 jours ouvrables à ces fonctions, en plus d’appels téléphoniques sur les heures de travail.

**Description du poste de représentant régional**

Les représentants régionaux au conseil d’administration de la Société canadienne du sida acceptent les règles qui régissent la charge de travail, les relations hiérarchiques, la durée des mandats, le temps requis, les déplacements, le rôle et les responsabilités de tous les administrateurs de la SCS.

De plus :

* ce sont les premiers responsables de la communication avec tous les organismes affiliés à la SCS de leur région, et de la représentation de leurs intérêts
* ils sont responsables, avec les représentants des PVVIH, d’assurer la communication avec la communauté des PVVIH de leur région, et de représenter ses intérêts
* ils doivent rendre des comptes aux organismes affiliés et au caucus de leur région lors de l’assemblée générale annuelle de la SCS
* ils peuvent être appelés à présider des séances du caucus de leur région
* s’efforce de communiquer avec tous les organismes de lutte contre le sida, les organisations de soins de santé, et les groupes de jeunesse du Canada afin d’obtenir des commentaires et d’apprendre ce qui se fait par et pour les jeunes vivant avec le VIH (JVVIH), les jeunes qui sont à risque et ceux qui sont affectés, et d’en informer une fois chaque deux mois le Représentant PVVIH jeunesse.

**Description du poste de représentant régional des PVVIH**

Les représentants des PVVIH au conseil d’administration de la Société canadienne du sida acceptent les règles qui régissent la charge de travail, les relations hiérarchiques, la durée des mandats, le temps requis, les déplacements, le rôle et les responsabilités de tous les administrateurs de la SCS.

De plus :

* ce sont les premiers responsables de la communication avec la communauté des PVVIH de leur région, et de la représentation de ses intérêts
* ils sont responsables, avec les représentants régionaux, d’assurer la communication avec tous les organismes affiliés à la SCS de leur région, et de représenter leurs intérêts
* on s’attend à ce qu’ils participent au travail et aux activités de planification du comité des PVVIH du conseil
* ils doivent rendre des comptes au caucus des PVVIH lors de l’assemblée générale annuelle de la SCS
* ils sont appelés à présider les séances touchant la communauté des PVVIH au sein de la SCS

**Description du poste de membre à titre individuel**

Les représentants à titre individuel au conseil d’administration de la Société canadienne du sida acceptent les règles qui régissent la charge de travail, les relations hiérarchiques, la durée des mandats, le temps requis, les déplacements, le rôle et les responsabilités de tous les administrateurs de la SCS.

De plus :

* ils aident à maintenir l’équilibre du conseil en représentant les intérêts des populations qui, autrement, seraient sous-représentées au sein de la SCS
* ils tentent de présenter un point de vue général des enjeux qui, autrement, pourraient être influencés par des considérations régionales
* le président du conseil peut leur demander d’assumer un autre rôle et d’autres fonctions ou de s’occuper de projets spéciaux
* ils peuvent être appelés à participer à une planification continue d’activités de la SCS, p. ex. en secondant le président et le comité de la planification

**Description du poste de jeune représentant des PVVIH**

Le Représentant PVVIH jeunesse de la Société canadienne du sida accepte les mêmes conditions générales que les autres membres du conseil, en ce qui concerne la charge de travail, la reddition de comptes, la durée du mandat, le temps et les déplacements requis, ainsi que les rôles et responsabilités.   
  
Le représentant doit recueillir l’information, agir à titre de ressource et de consultant pour le conseil sur des questions auxquelles font face les jeunes vivant avec le VIH (JVVIH) dans toutes les régions du pays.   
  
En outre, le Représentant PVVIH jeunesse :   
  
1.0 Est tenu de rédiger un bref résumé indiquant certains résultats escomptés à atteindre durant son mandat de Représentant jeunesse, pour ce qui est de la façon dont il entend communiquer avec les jeunes Canadiens et les joindre. À approuver par le conseil à une date déterminée du début du mandat.  
  
2.0 À pour principale responsabilité de communiquer avec les organismes de lutte contre le sida, les organisations de soins de santé, et les groupes de jeunesse du Canada afin d’obtenir des commentaires et d’apprendre ce qui se fait par et pour les JVVIH, les jeunes qui sont à risque et ceux qui sont affectés.

2.1 Communique une fois chaque deux mois avec tous les Représentants régionaux et reçoit leur soutien afin d’aider à trouver des groupes dans leur région pour les JVVIH, les jeunes qui sont à risque et ceux qui sont affectés.   
  
3.0 Fais part au conseil d’administration des préoccupations et des enjeux auxquels font face les JVVIH, les jeunes qui sont à risque et ceux qui sont affectés, dans toutes les régions du pays.  
  
4.0 Rend des comptes aux JVVIH, aux jeunes qui sont à risque et à ceux qui sont affectés à propos des enjeux signalés et doit surveiller si le module jeunesse GIPA est respecté et pratiqué aux jeunes.   
  
5.0 Est fortement encouragé à apporter une perspective de jeune personne en initiant l’organisation d’une activité pour les jeunes dans le cadre de la planification de la Tribune des PVVIH et de l’a.g.a. afin d’attirer la participation des jeunes; en consultation avec le conseil, le personnel, le Comité des PVVIH, et le Comité des priorités et de la planification.  
  
6.0 Sont tenues d’assembler une revue annuelle des questions liées aux jeunes soulevées par toutes les régions du pays. Une présentation claire, concise et agréable reflétant la perspective des jeunes doit être faite verbalement, conjointement à un résumé imprimé à distribuer à titre de coprésident d’une brève séance dans tous les caucus régionaux ou le caucus de la jeunesse lors de la Tribune et l’a.g.a.

**Formulaire de candidature au conseil d’administration**

Date limite pour les mises en **candidature en avance: Lundi 17 septembre 2018**.

Envoyer la mise en candidature par télécopier ou par courriel au Directeur général, Société canadienne du sida

[gary.lacasse@cdnaids.ca](mailto:gary.lacasse@cdnaids.ca)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Veuillez écrire clairement en lettres moulées, ou dactylographier.** | | |
| NOM | | |
| ORGANISME | | |
| ADDRESSE POSTALE | | |
| VILLE | PROVINCE | CODE POSTAL |
| TÉLÉPHONE (JOUR – inclure indicatif régional)  ( ) | TÉLÉPHONE (SOIR – inclure indicatif régional)  ( ) | |
| TÉLÉCOPIE (inclure indicatif régional)  ( ) | COURRIEL | |

1. Poste visé:

2. Pourquoi vous portez-vous candidat(e) à l’élection du conseil d’administration de la Société canadienne du sida ? Qu’est-ce qui vous motive à devenir membre du conseil d’une coalition nationale d’organisations communautaires du domaine du VIH ? Prière de vous tenir à l’espace ci-dessous

3. Décrivez brièvement vos accomplissements et expériences.

(a) Décrivez votre expérience au sein d’un conseil d’administration, d’une équipe d’employés gérée par un conseil, et au sein de comités.

(b) De quelle expérience et quelles compétences pertinentes au sida feriez-vous bénéficier le conseil d’administration de la SCS (p. ex. défense des droits, communications, développement de politiques, etc.) ?

Signature du (de la) candidat(e) Date:

**Les candidats à des postes de Représentants régionaux ou de Membres du conseil d’administration à titre individuel sont priés de demander à un signataire autorisé de l’organisme membre de la SCS appuyant leur candidature, de remplir et de signer le SECTION A, à la page suivante.**

**Les candidats à des postes de Représentants régionaux des PVVIH ou de Représentant des jeunes PVVIH sont priés de demander à deux personnes vivant avec le VIH de leur région et appuyant leur candidature, de remplir et de signer la SECTION B, à la page suivante.**

**SECTION A**

**Postes de Représentants régionaux ou de Membres du conseil d’administration à titre individuel**

**Veuillez demander à l’organisme membre de la SCS appuyant votre candidature de remplir la section A**

*“Je certifie que l’information sur le formulaire de candidature est exacte et que j’appuie l’individu nommé sur ce formulaire.”*

Organisme membre à l’appui

de votre candidature

Nom du président(e) du conseil /

ou de directeur(trice) exécutif(ve)

Signature du président(e) du conseil /

ou de directeur(trice) exécutif(ve)

**SECTION B**

**Postes de Représentants régionaux des PVVIH ou de Représentant des jeunes PVVIH**

**Veuillez demander à deux personnes vivant avec le PVVIH de votre région et appuyant votre candidature de remplir la section B.**

*“Je certifie que l’information sur le formulaire de candidature est exacte et que j’appuie l’individu nommé sur ce formulaire.”*

1.

Nom d’une PVVIH

Courriel Téléphone

Signature d’une PVVIH Date

2.

Nom d’une PVVIH

Courriel Téléphone

Signature d’une PVVIH Date